BROUILLON - IDENTITÉS REMARQUABLES VIA DES CALCULS « GÉOMÉTRIQUES », EST-CE RIGOUREUX ?

CHRISTOPHE BAL

Document, avec son source L^AT_EX , disponible sur la page https://github.com/bc-writing/drafts.

Mentions « légales »

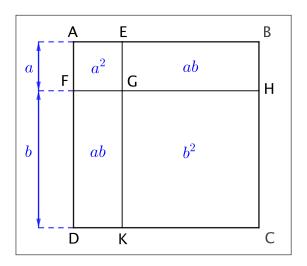
Ce document est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons "Attribution - Pas d'utilisation commerciale -Partage dans les mêmes conditions 4.0 International".

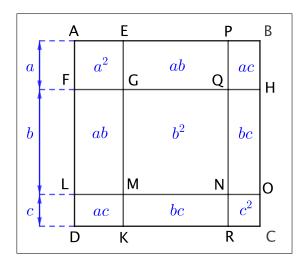


Les identités remarquables peuvent se découvrir facilement via de simples calculs d'aires.

Par exemple, considérons le dessin ci-contre où ABCD, AEGF et GHCK sont des carrés de côtés respectifs (a+b), a et b. Il est évident que nous avons alors $(a+b)^2 = a^2 + b^2 + 2ab$ mais n'oublions que a>0 et b>0 (ce sont des contraintes géométriques concrètes).

Comment passer à $(a+b)^2 = a^2 + b^2 + 2ab$ pour a et b deux réels de signes quelconques? Une première idée est tout simplement de passer par une vérification via un calcul algébrique. En résumé, on conjecture géométriquement puis on valide algébriquement.





Bien que rigoureuse, la démarche précédente est peu satisfaisante car elle balaye d'un revers de main l'approche géométrique dont le rôle est réduit à la découverte d'une formule.

Si l'on considère le dessin ci-contre, il est tout de même dommage de devoir passer par du calcul algébrique, un peu pénible ici, pour avoir l'identité $(a+b+c)^2=a^2+b^2+c^2+2ab+2ac+2bc \text{ avec } a\ ,\ b\ \text{et}\ c\ \text{des}\ \text{réels}\ \text{de}\ \text{signes}\ \text{quelconques}.$

Ce qui serait bien ce serait de pouvoir dire que puisque $(a+b+c)^2 = a^2+b^2+c^2+2ab+2ac+2bc$ est vraie si a>0, b>0 et c>0, alors l'identité est automatiquement vérifiée par a, b et c des réels de signes quelconques.

Date: 16 Juillet 2019.

Ce passage automatique est bien licite car nous avons le fait suivant que l'on peut appliquer à $P(a;b)=(a+b)^2-a^2-b^2-2ab$ et $P(a;b:c)=(a+b+c)^2-a^2-b^2-c^2-2ab-2ac-2bc$.

Fait. Soit $P \in \mathbb{R}[X_1; ...; X_n]$ un polynôme réel à n variables où $n \in \mathbb{N}^*$. Si P s'annule sur $(\mathbb{R}_+^*)^n$ alors P s'annule sur \mathbb{R}^n tout entier.

Démonstration. Faisons une preuve par récurrence sur $n \in \mathbb{N}^*$ pour démontrer la validité de la propriété $\mathcal{P}(n)$ définie comme suit : « Pour tout polynôme réel $P \in \mathbb{R}[X_1; ...; X_n]$ à n variables, si P s'annule sur $(\mathbb{R}_+^*)^n$ alors P s'annule sur \mathbb{R}^n tout entier. ».

• Cas de base.

 $\mathcal{P}(1)$ signifie qu'un polynôme réel à une variable s'annulant sur R_+^* est identiquement nul sur R tout entier.

Comme un polynôme réel non nul n'a qu'un nombre fini de racines, nous avons la validité de $\mathcal{P}(1)$.

• Hérédité.

Supposons $\mathcal{P}(n)$ valide pour un naturel n fixé, mais quelconque, puis considérons un polynôme P de (n+1) variables qui vérifie les conditions de la propriété $\mathcal{P}(n+1)$.

Fixons $x \in \mathbb{R}_+^*$ et considérons le polynôme $P_x(X_1; ...; X_n) = P(X_1; ...; X_n; x)$. Comme P_x vérifie les conditions de la propriété $\mathcal{P}(n)$, nous avons par hypothèse de récurrence $P_x(x_1; ...; x_n) = 0$ soit $P(x_1; ...; x_n; x) = 0$ pour tous réels $x_1, ..., x_n$.

Fixons maintenant des réels x_1 , ..., x_n de signes quelconques et considérons le polynôme $p(X) = P(x_1; ...; x_n; X)$. Comme p vérifie $\mathcal{P}(1)$, nous avons p(x) = 0 soit $P(x_1; ...; x_n; x) = 0$ pour tout réel x.

Finalement $P(x_1; ...; x_n; x) = 0$ pour tous réels $x_1, ..., x_n, x$. Nous avons bien déduit la validité de $\mathcal{P}(n+1)$ à partir de celle de $\mathcal{P}(n)$.

• Conclusion.

Par récurrence sur $n \in \mathbb{N}^*$, la propriété $\mathcal{P}(n)$ est vraie pour tout naturel non nul n.

Remarque. En utilisant une approche géométrique, il devient évident, mais aussi rigoureux maintenant, d'affirmer que pour tous réels a_1 , ..., a_n , où $n \in \mathbb{N}^*$, l'on a:

$$\left(\sum_{k=1}^{n} a_k\right)^2 = \sum_{k=1}^{n} (a_k)^2 + 2 \sum_{1 \le i \le j \le n} a_i a_j$$